

## La législation de l'UE ne protège pas les animaux pendant le transport, selon l'Autorité européenne de sécurité des aliments

Bruxelles, le 8 septembre 2022 – Hier, l'EFSA [a confirmé](#) que la législation de l'UE ne protège pas les animaux pendant le transport – un constat partagé par les associations de protection animale et qui indignent les citoyens depuis longtemps.



L'Autorité européenne de sécurité des aliments a publié cinq nouveaux rapports décrivant les preuves scientifiques de la souffrance des animaux lorsqu'ils sont transportés – pour la vente, l'engraissement ou l'abattage. Les avis scientifiques couvrent les ovins et les caprins, les chevaux et les ânes, les bovins et les veaux, les porcs et les animaux transportés dans des conteneurs, y compris les poulets, les poules pondeuses, les dindes et les lapins.

Les rapports mettent en évidence les dangers auxquels les animaux sont exposés dans le cadre de la réglementation actuelle. L'agence appelle à plus d'espace, à la baisse des températures maximales et à la réduction des temps de trajet – des questions clés à aborder dans la révision par la Commission de la législation sur le bien-être animal.

**Agathe Gignoux, responsable des affaires publiques de CIWF France** a déclaré : « *Bien que prudente, l'EFSA vient de confirmer ce que les citoyens savent depuis le début : les animaux souffrent pendant le transport et la législation européenne n'est pas adaptée à son objectif. Les recommandations de l'EFSA sont pourtant loin d'être révolutionnaires : malgré son constat qu'après 12 heures sans nourriture, les cellules intestinales d'un poulet se décomposent, l'Autorité européenne recommande toujours une limite maximale de 12 heures pour la durée du voyage de la volaille. C'est la même chose pour les lapins qui ont un système digestif extrêmement rapide et peuvent mourir d'une mort douloureuse au cours de ces voyages infernaux. Les règles actuelles ne permettent même pas la protection minimale pour garder les animaux en vie, et ce n'est plus seulement nous, et les citoyens qui le disent, mais c'est l'autorité européenne de sécurité des aliments, elle-même.* »

## Notes aux rédacteurs en chef

1. Depuis plus de 50 ans, CIWF milite pour le bien-être des animaux d'élevage et pour une alimentation et une agriculture durables. Avec plus d'un million de sympathisants, nous avons des représentants dans 11 pays européens, aux États-Unis, en Chine et en Afrique du Sud.  
Plus d'informations : [www.ciwf.fr](http://www.ciwf.fr) et [www.agrociwf.fr](http://www.agrociwf.fr)
2. La Commission européenne est en train de revoir la législation de l'UE en matière de bien-être animal, y compris en matière de transport. Il vise à présenter une proposition législative au 4e trimestre 2023. Plus tôt cette année (janvier 2022), le Parlement a émis de [faibles recommandations](#).

## Contact presse

CIWF France : Laetitia DINAULT : [laetitia.dinault@ciwf.fr](mailto:laetitia.dinault@ciwf.fr) / 06 26 07 55 43